

OBJET : Prolongement de la rue Bagatelle.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Comme vous le savez, la rue Bagatelle n'a été depuis quelques années aménagée en voie roulable que sur 250 mètres environ. La 2ème partie qui n'est qu'une ruelle, a été traitée avec des escaliers et des cheminements piétons permettant l'accès aux propriétés riveraines et la liaison avec l'Hôpital de Bellepierre. Cependant ce type d'aménagement pose des problèmes au niveau du ramassage des ordures ménagères, de l'accès des véhicules et d'une gêne aux personnes âgées.

La Municipalité a donc décidé de prolonger cette 1ère partie sur environ 200 mètres.

Le Bureau d'Etudes SECMO a été chargé de l'étude du projet et aura également la surveillance des travaux.

Le coût de l'opération est estimé à 845 000 Francs y compris somme à valoir pour imprévus révisions des prix et honoraires. Le financement sera assuré de la façon suivante :

<u>Voirie</u> : Fond routier	ou emprunt C.D.C.		445 000
<u>Assainissement</u> :	- Subvention M.I. ou FIDOM	80 000	
	- Emprunt C.D.C.	320 000	400 000
			<hr/>
			845 000

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs

- d'approuver le projet qui vous est présenté ainsi que le mode de financement.
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer un marché négocié en cas d'appel infructueux.

Je mets la question aux voix.

(La zone est située sur plan).

Le Conseil Municipal signale qu'il faudra envisager la programmation prochaine de construction d'un trottoir dans cette rue.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.
